



ASSOCIATION SCOLAIRE

SAINT-RÉMY

Lycée Saint Rémy
8 Rue Saint Jean - CS 90151
02207 SOISSONS Cedex

Soissons, le 2 Novembre 2020

Contact & suivi
Sylvie BRASSET
sbrasset@asstremy.fr
☎ : 03.64.92.60.01.
🌐 : www.asstremy.fr

Objet : Taxe Apprentissage - Partenariat

Madame, Monsieur,

Votre entreprise va très prochainement décider de l'affectation de sa taxe d'apprentissage.

Offrir du matériel pédagogique, participer à des projets, favoriser notre rayonnement, telles sont nos ambitions.

Atteindre cet objectif nécessite des investissements constants et pour les financer, la taxe d'apprentissage est une ressource fondamentale. Notre Association a donc besoin de l'appui de tous ceux qui croient en son projet.

Pour tous les élèves et étudiants, nous cherchons en permanence à maintenir un degré de formation de pointe, notamment en matière technologique, qui permettra de les préparer à leur avenir professionnel et à favoriser leur immersion dans le monde de l'entreprise.

Selon les informations connues à ce jour, cette taxe de 13% devra être versée en direct à notre établissement avant le 1^{er} mars 2021, sur la base de la masse salariale 2020. Notre site vous fournit tous les documents nécessaires.

Nous sommes convaincus que vous saurez accompagner notre établissement et nous vous remercions par avance de votre soutien.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sincères salutations.

Le Chef d'Etablissement Coordinateur
Laure CHARTIER

Si vous souhaitez être aidés dans cette démarche, ou mettre en place toute action de partenariat au sein de notre établissement, vous pouvez contacter Madame Sylvie BRASSET au 03.64.92.60.01. ou sur sbrasset@asstremy.fr